



Info_46_ED_2010-11
30 mai 2011

Insertion des docteurs : « un post-doctorat valorise le diplôme et réduit le temps de recherche d'emploi » (universités de Montpellier)

71 % des post-doctorants des trois universités de Montpellier (1) ont, 30 mois après la date de soutenance de leur thèse, moins de 6 mois de recherche d'emploi sur cette période, contre 58 % des docteurs n'ayant pas fait de post-doctorat, indique une enquête réalisée par les Observatoires de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle des universités de Montpellier, publiée en mai 2011. « Effectuer un post-doctorat valorise le diplôme et réduit le temps de recherche d'emploi », constate l'enquête. Les doctorants sont 41 % à effectuer un post-doctorat. 85 % des post-doctorants et 87 % des docteurs sans post-doc sont en emploi. L'enquête, réalisée en décembre 2011, a concerné 693 docteurs ayant soutenu leur thèse en 2008, issus des dix écoles doctorales des universités montpelliéraines. Le taux de réponse est de 65 %.

Respectivement 15 % des post-doctorants et 12 % des docteurs sans post-doc sont en recherche d'emploi. Au niveau national, l'enquête génération 2004 du Cereq montre qu'en 2007, 10 % des docteurs sont au chômage trois ans après leur soutenance.

STATUT.

Plus de neuf docteurs sur dix (91 %) occupent un poste de niveau ingénieur, cadre ou catégorie A, principalement dans le secteur public. Plus de six docteurs sur dix (62 %) exercent dans le secteur public (46 %) au niveau national. Plus de deux-tiers (70 %) des entreprises ou établissements accueillant des docteurs ont plus de 200 salariés. Les doctorants travaillent à 42 % dans la région Languedoc-Roussillon, à 20 % en Île-de-France. Parmi les 33 % de docteurs qui exercent leur métier à l'étranger, un sur deux est de nationalité française.

Plus d'un tiers (35 %) des doctorants montpelliérains ont utilisé leurs réseaux pour trouver un emploi, soit en s'appuyant sur les contacts noués pendant leur doctorat et/ou leur post-doctorat (20 %), soit en utilisant leurs relations personnelles (15 %). Ils sont 22 % à avoir réussi un concours de la fonction publique. Un quart (21 %) ont obtenu un poste après une candidature spontanée, 14 % suite à une offre d'emploi. Sept docteurs (3 %) ont créé leur entreprise.

RÉMUNÉRATION.

« Le post-doc joue un rôle positif de tremplin professionnel, même si le contrat est de nature temporaire », note l'enquête. La rémunération actuelle d'un docteur ayant fait un post-doc est supérieure que pour un docteur n'ayant pas fait de post-doc : 2 397 € nets mensuels hors prime, en moyenne, contre 2 088 € pour un emploi occupé en France (2 093 € contre 1 827 € pour un emploi à l'étranger). Les observatoires montpelliérains constatent une différence dans la rémunération entre les hommes et les femmes (2 192 € de revenu net mensuel pour les hommes contre 2 054 € pour les femmes).